

Bon de commande Offre C.E. 2020

BRETAGNE[®]



Compagnie  Océane
Les Îles du Morbihan

Des lignes maritimes du réseau de transport de la Région Bretagne BREIZHGO



Raison Sociale :
 Contact :
 Adresse :

 Code Postal : Ville :
 Tél : Fax :
 Email :

Merci de nous faire parvenir la commande suivante :

-billets adultes CE x 24 €uros = €
-billets jeunes CE (18 ans inclus) x 14 €uros = €
- GRATUIT pour les enfants de – 4 ans.

Montant total de la commande :..... €

Règlement de la commande : Aucune commande ne sera prise en compte sans le règlement

par virement

par chèque (à l'ordre de la Compagnie Océane)

Quantité minimum de la commande : 10 billets par multiple de 10

Le tarif CE représente une remise allant jusqu'à 30 % sur le plein tarif y compris en pleine saison.

Ces tarifs sont applicables 12 mois à compter de la date d'achat par le CE et valables toute l'année pour l'une des prestations suivantes :

- Belle-Île-en-Mer** au départ de Quiberon à la journée ou en différé ;
- Les Îles de Houat ou Hoëdic** au départ de Quiberon à la journée ou en différé ;
- L'Île de Groix** au départ de Lorient à la journée ou en différé.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de vente de l'offre CE 2020.

Commande à adresser à :

Compagnie Océane
 Offre spéciale CE
 Quai Bonnelle
 56 360 LE PALAIS

A
 Le Signature :

Votre contact : Florence – Service commercial

Tél : 02 97 31 42 54

offreceoceane@compagnie-oceane.fr

Conditions de vente Offre C.E. 2020

BRETAGNE



Compagnie Océane
Les Îles du Morbihan

Des lignes maritimes du réseau de transport de la Région Bretagne BREIZHGO

Région
BRETAGNE

• A qui s'adresse l'Offre Spéciale CE ?

A toute personne, salariée dans l'entreprise, souhaitant bénéficier à titre individuel, en famille ou entre amis, des prestations maritimes de la Compagnie Océane.

• Quels sont les avantages de l'Offre Spéciale CE ?

L'Offre Spéciale CE est très simple d'utilisation. Le salarié utilise ses bons d'échange aux jours et horaires souhaités, sur l'une des destinations proposées. **Cette offre représente une remise allant jusqu'à 30 % sur le plein tarif y compris les week-ends et en pleine saison.**

- 5 bons vous seront offerts, par tranche de 100 bons achetés cumulés.
- 50 bons additionnels seront offerts par tranche de 1 000 bons achetés cumulés.

Les gratuités seront calculées au prorata du nombre de bons adultes et jeunes achetés.

Ex : 60 bons adultes + 40 bons jeunes = un total de 100 bons achetés, soit 3 bons gratuits adultes + 2 bons gratuits jeunes.

Ces bons gratuits pourront être offerts ou revendus (au choix du CE) aux salariés. Aucune distinction avec les bons achetés n'apparaîtra sur ces bons.

• Comment fonctionne l'offre spéciale CE ?

Le CE achète les bons d'échange puis les revend aux salariés ; il peut abonder.

• Quelles sont les conditions d'achat de l'Offre Spéciale CE ?

La commande doit comporter un **minimum** de 10 bons d'échange. La quantité souhaitée par catégorie de tarif (adulte ou jeune) devra être un multiple de 10.

Toute commande sera passée par écrit en utilisant le bon de commande joint :

Par courrier : Compagnie Océane – Offre Spéciale CE – Gare maritime – Quai Bonnelle – 56 360 Le Palais.

Par mail : offreceoceane@compagnie-oceane.fr (si règlement par virement)

Le CE s'engage à informer les salariés sur l'utilisation des bons et notamment sur la **réservation obligatoire au moins une semaine avant le départ.**

• Comment le salarié doit-il utiliser les bons d'échange Spécial CE ?

Le salarié devra **obligatoirement réserver ses traversées au moins une semaine avant son départ 0 820 056 156 (0,12 €/mn)** en précisant le numéro de la carte se trouvant sur le bon d'échange. Un numéro de réservation lui sera communiqué.

Ce bon d'échange n'est en aucun cas un titre de transport, **il l'échangera à nos guichets avant son départ.**

Aucun titre de transport ne sera délivré sans présentation du bon d'échange.

• Quelle est la validité des bons d'échange Spécial CE ?

Les bons d'échange sont valables 12 mois, à compter de la date d'achat par le CE.

En fin de validité, les bons restants au CE et aux salariés ne seront en aucun cas repris pour avoir ou remboursement par la Compagnie Océane.